L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 MARS 1866. | Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 23 MARS.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et Fleurs, voir aux annonces.

Par Montgomery & Bros, à 10 heures, au No [illegible] de la rue du Commerce—Bestiaux vivants et [illegible]. Et au No 74 rue Carondelet, à midi et demi: Grande vente [illegible] de buggies, carrioles, wagons, harnais, selles, baquets, etc. Aussi, aux écuries Montgomery-[illegible], rue Gravier, à 11 heures: Chevaux, [illegible], chevaux de selle et de trait, mulets, buggies, etc.

Par B. Toupin, à 10 1/2 heures, au magasin de MM. Rochereau & Co, rue St Louis—[illegible] barriques de vin rouge, 674 caisses de vin rouge, vin blanc, cordiaux, champagne, huile, vermouth, eau-de-vie en futailles et en caisses, etc.

Par C. E. Portier, rue Roman, entre Canal et Douane—Un fonds de boulangerie, meubles, etc.

Par l'assistant quartier-maître du département, à 10 heures, à la Presse Pelican, rue Tchoupitoulas, près le Bull's Head—Cent chevaux.

Par G. Lemonnier, à sa salle d'encan—Cent caisses de chapeaux pour hommes et enfants.

Par L. Von Zinken, au magasin d'encan Crescent, rue Gravier, et au No 17 rue de l'Union—Un bel assortiment de verrerie.

Par Soulé & Coppens, à leur salle d'encan, 91 rue Royale—Vins, eaux-de-vie, curaçao, guignolet, whisky, etc.

Les travaux de la Législature.

La session régulière de la législature s'est terminée hier et, comme le fait remarquer un de nos confrères, cette session a été bien remplie, mais cette assertion n'est vraie qu'en ce qui concerne la quantité et non la qualité de la besogne faite. Jamais, en effet, le vice des institutions gouvernementales de l'Etat n'a apparu d'une façon plus évidente. En lisant la liste des 122 bills passés à la session actuelle, on n'en trouve pas 22 qui aient le caractère d'une loi d'intérêt général; tous les autres sont d'un caractère purement administratif et ne méritaient à aucun titre d'occuper le temps et l'attention de nos législateurs. Ce n'est pas, il est vrai, la faute de ces derniers, c'est la faute de la Constitution qui ne laisse pas d'autre remède. Il existe une confusion déplorable entre ce qui est du ressort législatif et ce qui est du ressort administratif, et cette confusion occasionne une perte de temps fâcheuse et des dépenses qui pourraient être facilement évitées.

Nous ne ferons qu'indiquer aujourd'hui la réforme à introduire dans notre mécanisme gouvernemental, mais lorsque le moment sera venu de refaire une constitution pour la Louisiane, nous nous étendrons plus longuement sur ce sujet important.

Dans la liste des 122 bills adoptés, il y en a près de cent qui sont d'un intérêt purement personnel ou local. N'est-il pas souverainement absurde que la législature soit obligée de passer une loi pour le paiement de la moindre petite créance contre l'Etat qui n'a pas pu être recouvrée dans les formes ordinaires? N'est-il pas dérisoire qu'une assemblée générale soit obligée de légiférer à propos d'une justice de paix ou d'un constable, d'un chemin vicinal ou d'un pont, d'une adoption d'enfant ou d'une succession, d'un bac à établir, d'un contrat à modifier? Ne serait-il pas plus simple de confier à un conseil administratif permanent le soin de régler toutes ces questions, et de laisser à la police civile le droit de prononcer sur le status personnel des habitants de l'Etat?

Nous signalerons un autre abus qui contribue à la multiplicité des lois et qui est dû à l'initiative individuelle accordée à chaque membre du sénat et de la chambre, c'est celui des doubles emplois. L'assemblée avait à régler, par exemple, la question des élections dans l'Etat. Une seule loi, contenant au besoin plusieurs chapitres, suffisait certainement pour tout ordonner. On en a fait une douzaine: deux pour les paroisses, trois ou quatre pour la Nouvelle-Orléans, et une demi douzaine pour les élections municipales de divers villages. Il y a là une véritable anarchie législative qui occasionne un gaspillage de temps, de papier, d'impressions et conséquemment d'argent.

Au lieu d'un petit nombre de lois d'intérêt général, bien élaborées, embrassant, autant que faire se peut, les cas particuliers, on a une avalanche de projets incomplets au milieu desquels il faut chercher un peu au hasard. Chacun prêche pour sa paroisse et, le plus souvent, l'assemblée vote de confiance des mesures qui soulèvent ensuite nombre de protestations.

Le code civil a déjà reçu plus d'une atteinte maladroite de la part de réformateurs imprudents qui ont réussi à faire passer des amendements grâce à ces concessions mutuelles que se font les auteurs de projets de loi. De cette précipitation à faire des lois résulte la nécessité de défaire à une session une partie du travail accompli dans les sessions précédentes. Pour éviter ces inconvénients, nous ne voyons qu'un moyen: c'est de réduire le cadre des matières sujettes à législation en transférant à un conseil relevant de l'exécutif tout ce qui est du ressort administratif, et de modifier le droit d'initiative dans les chambres de façon à ce que la présentation des projets de loi offre des garanties plus sérieuses. A défaut d'un conseil d'Etat pour élaborer les lois, on pourrait créer un comité réuni du sénat et de la chambre qui en remplirait les fonctions. Nous reviendrons en temps opportun sur les réformes qui nous paraissent nécessaires.

Constatons aujourd'hui qu'il est question de convoquer une session extraordinaire, parce que la législature, dont le temps a été absorbé par deux ou trois cents projets de loi d'intérêt personnel ou local, n'a pu songer à l'heure de voter toutes les lois d'intérêt général qui sont nécessaires à l'administration des affaires de l'Etat. Ce résultat est dit plus que toutes les critiques.

Parmi les bills d'intérêt général qui ont été votés nous en trouvons plusieurs qui eussent pu être concentrés en un seul.

Ainsi, par exemple, on eût pu réunir sous le titre de *Loi de finances* tous les bills portant les Nos 1, 3, 5, 15, 23, 24, 25, 28, 53, 64, 77, 120, 121 et 122.

Sous le titre de loi d'élection on pouvait rassembler, comme nous l'avons dit, une douzaine de bills différents. Il en est de même pour les bills qui concernent l'administration de la justice, &c.

Les lois les plus utiles que l'assemblée ait adoptées sont les cinq lois relatives aux contrats de travail, à l'apprentissage et à l'immigration: malheureusement, ces lois n'ont pas été signées par le gouverneur et n'ont pas été reconnues par le Bureau des affranchis. Mais le gouverneur a signé la loi qui crée un bureau d'immigration et si l'exécution en est confiée à des commissaires actifs et intelligents, la Louisiane pourra en retirer de grands avantages.

Après avoir entendu le rapport des commissaires envoyés à Washington, nos législateurs ont compris qu'il fallait ajourner à une autre époque la convocation d'une convention. C'est ce que nous n'avions cessé de dire depuis l'ouverture de la session extraordinaire en novembre dernier. Nos sénateurs et nos représentants vont retourner dans leurs paroisses respectives avec des notions un peu différentes de celles qu'ils avaient en arrivant ici. Ils feront comprendre à leur tour à leurs commettants les nécessités de la situation et ils les engageront à attendre avec patience la réalisation des promesses du président Johnson. Le rôle des populations du Sud est tout passif: tout ce qu'on leur demande c'est de faire le moins de bruit possible et de laisser agir ceux qui ont entrepris de faire triompher à Washington la cause de l'Union, de la Constitution et de l'égalité des Etats.

Arrivage du New-York.—Le steamer de la malle des Etats-Unis, le général Grant, parti de New-York le 16, sous le commandement du capitaine R. W. Holmes, est arrivé avec du fret, 25 passagers de chambre et 28 passagers d'entrepont.

Interdiction du sabre.—Par une circulaire du secrétaire McCulloch, toutes saisies de coton sont désormais prohibées, à moins qu'elles ne soient spécialement ordonnées par le département ou l'agent général. Cette circulaire a été envoyée à tous les agents inspecteurs pour leur instruction.

Théâtre de l'Opéra.—Demain samedi, on aura le grand drame en cinq actes et dix tableaux, *Le Bossu*. Ce drame est tiré du roman de Paul Féval et il est rempli de péripéties émouvantes.

Fête tenue par les dames de la Providence.—[illegible]

Chauffage au gaz.—La compagnie des fourneaux chauffés au gaz de pétrole, du Texas et de la Louisiane, et la compagnie d'éclairage au gaz étant organisées, ont ouvert une exposition de fourneaux chauffés au gaz, au No 166 de la rue du Camp. Le public est invité à s'y rendre de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. [illegible] destiné à faire une révolution dans l'économie domestique.

☞ A la troisième page de l'Abeille se trouvent les annonces de départ des navires et des bateaux à vapeur, ainsi que nombre d'autres annonces importantes.

Le bill des droits civils.

Ce bill de la chambre qui a été voté au sénat des Etats-Unis par 30 contre 7, le 15 du courant, n'attend plus pour devenir loi que la signature du Président, qu'il devra donner constitutionnellement avant le 26, s'il approuve le bill. S'il ne l'approuve pas, son veto devra être adressé à la chambre dans le délai que nous indiquons. Pour donner à nos lecteurs une idée juste de la portée du bill des droits civils dont il est question, nous leur soumettrons le résumé suivant, dégagé de tout verbiage de technicité et de procédure:

Toutes les personnes nées aux Etats-Unis et ne relevant d'aucune puissance étrangère, excepté les Indiens non taxés, sont déclarées être citoyens des Etats-Unis sans distinction d'origine, de race ou de couleur; par conséquent elles auront partout dans les Etats comme dans les territoires les mêmes droits civils que les blancs pour contracter, acheter, louer, hériter, posséder, poursuivre, ester et témoigner en justice; elles n'y seront sujettes qu'aux châtiments, peines ou pénalités qui peuvent affecter les blancs nonobstant toute ordonnance, toute loi ou toute coutume contraire.

Toute personne qui privera ou fera priver un habitant de tout Etat ou territoire d'aucun droit mentionné ci-dessus sera jugée comme coupable d'offense et, sur preuve, condamnée à une amende n'excédant pas $1,000 ou à un emprisonnement n'excédant pas une année, ou à l'amende et à la prison, suivant le bon plaisir de la Cour.

Les Cours de District des Etats-Unis, à l'exclusion des diverses Cours d'Etat, auront juridiction sur tous les crimes ou offenses contre les clauses de cet acte, et cela concurremment avec les Cours de circuits des Etats-Unis.

Si un procès est commencé devant une cour d'Etat, pour un tort commis envers des personnes auxquelles serait refusé le droit d'invoquer la loi ou de la faire exécuter pour obtenir réparation, ce procès pourra être transféré à la cour de District ou à la cour de circuit des Etats-Unis, suivant la forme prescrite par l'acte relatif à l'*habeas corpus* en réglant les procédures judiciaires dans certains cas.

Les avocats de District, les marchaux et députés-maréchaux, les commissaires nommés par les cours de circuit des Etats-Unis, avec pouvoir d'arrêter, emprisonner ou mettre à caution les contrevenants aux lois des Etats-Unis, les officiers et agents du Bureau des Affranchis et tous autres officiers qui pourront être spécialement institués par le président des Etats-Unis seront et sont spécialement autorisés à instituer, aux frais des Etats-Unis, des actions contre toutes personnes qui violeront les clauses de cet acte et feront arrêter, emprisonner, mettre à caution, le cas échéant, ces personnes devant telle cour des Etats-Unis de circuit ou de territoire, compétente, de manière à ce que le droit soit protégé chez tous ainsi que l'égalité sans distinction d'origine, de race ou de couleur.

Les commissaires des Cours de District auront les mêmes pouvoirs que les cours elles-mêmes pour les cas dont il s'agit, et les maréchaux et les députés-maréchaux devront exécuter leurs warrants, s'ils ne veulent être passibles d'une amende de $1000 au profit de la personne offensée.

Les autres sections de cette loi ne contiennent que des formes à suivre et des moyens à employer pour la mettre à exécution. Ces formes sont sévères, ainsi que les pénalités contre ceux qui, membres ou non de la force publique, refuseraient de prêter assistance aux cours des Etats-Unis, à leurs commissaires, aux officiers ou agents du Bureau des Affranchis. Il sera loisible au Président, ou à telles personnes autorisées par lui, de requérir les forces fédérales de terre ou de mer, ou celles de la milice, pour empêcher la violation de cet acte.

Dans tous les cas les parties pourront interjeter un appel final à la Cour Suprême des Etats-Unis.

Si cette loi passe et que le Président l'approuve, les blancs feront bien de ne plus avoir de rapports avec la population noire, car, en cas de contestation ils seraient obligés d'en rapporter à la justice de tribunaux institués spécialement par le Congrès comme les gardiens et protecteurs de la population affranchie. Il serait difficile d'admettre qu'il pût sortir de là des jugements impartiaux.

M. Seward et les Féniens.—Une dépêche au *World*, sous la date du 14, dit que sir Frederick Bruce, ministre anglais à Washington, a eu avec le secrétaire d'Etat Seward une entrevue sur les affaires de la fraternité fénienne. M. Seward l'a assuré que ce n'était rien de plus qu'une merveille de sept jours, et qu'elle finirait bientôt si on la laissait seule. M. Bruce a exprimé la pensée que le gouvernement américain devrait se prononcer de quelque sorte contre le mouvement, que s'il était déclaré officiellement qu'il la condamne, cela aurait maintenant un excellent effet. Il est très probable que le secrétaire d'Etat lancera avant peu quelque chose de semblable.

Une maison en cadeau.—Nous lisons dans les journaux de l'Ouest que les amis du général Sherman, à St-Louis, viennent de lui faire cadeau d'une maison qui leur a coûté $25,000, sur l'Avenue Garrison, près de la rue Franklin. En outre une somme de $5000 a été déposée par eux à la Première Banque Nationale de St-Louis au crédit du général.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 28 février:

La journée d'hier n'a pas été des meilleures au corps législatif, pour la discussion des affaires du pays. Un assez pâle discours de M. Latour du Moulin, une harangue de M. Pamard et un très long discours de M. Glais-Bizoin, fréquemment interrompu, ont fait les frais de la séance. M. Glais-Bizoin a attaqué le gouvernement avec une violence qui a provoqué de nombreuses protestations et l'intervention réitérée du président. A un moment, M. le ministre d'Etat, pris brutalement à partie, a vivement répliqué, et le mot paquinade employé par lui, a soulevé quelque hilarité. [illegible] Sans doute, le mot n'est pas parlementaire, mais il faut reconnaître que M. Glais-Bizoin n'a cessé de provoquer M. Rouher et de blesser, comme le lui a fort bien dit le président, le sentiment de la chambre. En somme, la séance n'a pas été bonne. M. Glais-Bizoin, qui avait dîné le soir chez M. Rouher, s'est excusé. On croit à un incident sur le procès-verbal pour la séance d'aujourd'hui. Un grand nombre de membres de la majorité, et à leur tête M. Didier, ont pris énergiquement la parole. M. le ministre M. le président Walewski, qui se trouvait pour la première fois en face d'un grave incident, s'en est très habilement tiré, et, par beaucoup de fermeté, il est arrivé à clore une discussion qui ne pouvait plus que dégénérer en personnalités regrettables.

Deux nouveaux amendements importants ont été présentés. L'un, signé par des membres de la majorité, demande la liberté de la presse, l'autre, signé par l'opposition, réclame du gouvernement un acte de protestation contre la conduite de la Russie en Pologne. Je crains qu'en cette circonstance, les membres de l'opposition aient plus écouté des sentiments généreux que la raison d'Etat. Voudrait-on nous recommencer une nouvelle guerre avec la Russie? Non. Dès lors, pourquoi protester, si nous ne voulons soutenir par les armes notre protestation?

Ligne française du golfe.—Le *Sonora*, premier steamer de la ligne française du golfe, est arrivé hier dans le fleuve, et il partira de notre port, le 1er avril prochain, pour Matamoros, Tampico et Vera Cruz. Le commerce applaudira à l'inauguration d'un service qui sera pour notre ville une source de grands avantages, et qui ne tardera pas, nous l'espérons, à se relier à la grande ligne transatlantique de Saint-Nazaire. Lorsque des relations directes et régulières, par vapeurs, seront établies entre la Nouvelle-Orléans et la France, comme elles le sont déjà entre notre port et l'Angleterre, nous n'aurons plus rien à envier à New-York.

L'agent de la Compagnie Générale Transatlantique Française, auquel est consigné le *Sonora*, est M. VICTOR PERRILLIAT, 53 rue Carondelet.

Pour les eaux de la côte du golfe.—Le Créole partira samedi 24 mars, à l'arrivée du train de 4½ heures P. M. du chemin de fer de Pontchartrain, pour la baie de St-Louis et les autres échelles du littoral, et pour revenir par tira de Pascagoula dimanche à midi. Le Créole est supérieurement installé pour des passagers de chambre et habilement commandé par le capitaine Ch. Walker. Pour plus amples renseignemens voyez l'annonce.

Tabacs.—M. J. Pegram, 103 rue Poydras, a constamment à vendre, en balles et en boucauts, des tabacs de toutes qualités, ainsi que des tabacs manufacturés. M. Pegram est depuis plusieurs années dans le commerce des tabacs, à la Nlle-Orléans, et ses nombreux clients satisfaits de son expérience et de sa probité lui sont toujours restés fidèles.

Nouveau genre littéraire.—On lit dans l'*Evènement*:

Voulez-vous savoir quelle chanson succèdera à la *Déesse du Bœuf gras*? quelle ronde populaire on chantera dans les rues quand la saison d'été sera finie de croasser sur un air de Paul Blaquière?

Ce ne sera pas: *Madame Marie Blanc*, comme on l'a dit, mais bien: *Le Cocher de Mangin*, cette poésie violente est de M. Hippolyte Bedeau,—un parent, je crois, du général,—la musique de Villebichot.

Voici un échantillon [illegible], tous les chroniqueurs ne sont pas si [illegible], et j'en connais au moins un qui [illegible] renseignements pour être le premier à [illegible] de cette production colorée de [illegible] du Macadam:

Si j'me montrais sur la place [illegible]
Avec une robe, un simple [illegible]
Si j'avais l'air d'un'marchand' de [illegible]
Je n' trouverais pas le plus [illegible]
C'est par l'épat' que le public s'allume,
Sans d'*enseigne*-là, j' vendrais pas un crayon.
Faut tirer l'œil par l'effet du costume,
Pas vrai! là-bas! là d'accord le [illegible].

(*Parlé*) En avant! Vert-[illegible]
Hing! boum! [illegible]!
C'est moi que j' suis le roi des charlatans!

Ce boniment accentué sera débité dans six semaines, deux mois peut-être, par Thérésa. Devinez-vous d'ici les gestes et l'expression qui accompagneront ces vers de saltimbanques, sur une musique de pouédé!
Au refrain et en chœur:

Hing! boum! [illegible]!

Masse de l'Edition, veillez aux [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

FAUSSE NOUVELLE DE LA HAVANE.

Le choléra n'y a pas encore paru.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

DÉFAITE DES JUARISTES.

CONSEIL DES FENIENS.

Invasion immédiate projetée.

Interruption de lignes télégraphiques.

Havane, 17 mars—Le steamer français Panama est arrivé hier de la Vera Cruz d'où il était parti le 13. Il n'y a presque rien d'important à rapporter. La publication dans les journaux que le choléra sévissait ici a causé beaucoup d'indignation. Il n'y a pas encore eu un seul cas. La petite vérole diminue.

On parle de la défaite des juaristes sous Porfirio Diaz, Lino, Pera, Lopez, Orazerro et Siguro. Les forces ont été prises, mais les chefs ont échappé. On ne dit ni le lieu, ni le temps.

Le général Almonte a été nommé ministre en France à la place de Hidalgo démissionnaire.

Louisville, 22—Tabac plus ferme; ventes 191 boucauts. Provisions plus fermes. Porc $26 50; épaules 13; côtés 18¼; jambons au sucre 21¼; saindoux en derçons 18 cts, en kegs 20; farine superfine de $5 à 6 25; maïs 58 à 60, avoine 52 cts.

Les bateaux de charbon Eagle et Tigress, tirés par le Jonas, ont passé sur les chutes.

N. York, 22—L'Australasian rapporte que les steamers Atlantic et City of Limerick, expédiés de N. York, sont arrivés à Liverpool.

New York, 22 mars—Un envoyé d'Irlande a été présenté hier au Congrès fénien. Les délibérations avaient trait, dit-on, à un mouvement immédiat contre le gouvernement anglais.

Washington, 22 mars—Le directeur-général des Postes a ordonné l'extension de la route de San Antonio par le fort Clark à El Paso. Le service sera hebdomadaire.

Cincinnati, 22 mars—Farine et blé sans changement. Maïs 60 c., avoine 41., whisky très inactif. Porc immobile à $25.

(Il y a eu ici une interruption de ligne.)

(Autres dépêches)

New York, 22 mars—Le vapeur Australasian parti de Liverpool le 9 et de Queenstown le 10 est arrivé ici avec des nouvelles de deux jours plus récentes.

Le vapeur City of Baltimore est arrivé en Europe. Le steamer des Etats-Unis Canandaigua est parti de Kingston le 6 pour le Nord de l'Irlande.

Les relations de la Prusse et de l'Autriche continuent sur un mauvais pied. L'Autriche a sollicité la médiation anglaise que lord Clarendon a refusée.

Liverpool, 10 mars—Le coton est animé et légèrement en hausse. Les ventes d'aujourd'hui ont été de 20,000 balles, middling uplands 19 1/4 d.

Londres, 10 mars—Consolidés 86 3/4 à 87. 5 20, 70 3/8. Les directeurs de la Compagnie transatlantique ont adopté des résolutions approuvant les arrangements pris avec la Compagnie du télégraphe anglo-américain, etc. pour la pose du câble cette année.

Le Great-Eastern quittera, dit-on, Sheerness vers la fin de juin avec le câble.

Le discours du Président au meeting de Washington a été généralement applaudi. Le London Times lui donne de chauds éloges. Le News lui-même l'approuve d'une manière quelque et dénonce sévèrement le discours de Bancroft.

A la Chambre des Communes, le bill de serment parlementaire a été lu une seconde fois, après le discours de M. d'Israeli qui a annoncé un amendement qui reconnaîtrait dans le bill la suprématie de la reine et le principe d'allégeance envers ses successeurs.

La question de la réforme est discutée avec vivacité dans la presse. On attend avec anxiété pour le 12, le bill annoncé par M. Gladstone.

Le Pall Mall Gazette parle avec assurance de la dissolution probable du ministère Russell, qu'il soit battu ou non sur le bill de réforme.

La police irlandaise exécute avec vigueur ses pouvoirs extraordinaires. Les arrestations sont nombreuses. Neuf individus ont été arrêtés à Cork au moment où ils débarquaient du vapeur America.

Deux commissaires de ville de Queenstown ont été arrêtés. On fait courir divers bruits au sujet de Stephens. L'un de ces bruits est que Stephens s'est échappé en France, mais le public qui le croit toujours à Dublin, continue ses recherches.

La première conférence relative aux principautés sera tenue à Paris le 12.

La banque de France a gagné pendant la semaine près de 18 millions de francs. La bourse était ferme à la clôture à fr. 69 75 c.

On dit que le ministre autrichien des affaires étrangères est autorisé à faire un nouveau traité avec le gouvernement mexicain pour compléter le corps de volontaires autrichiens demandé par le Mexique.

Bombay, 7 mars—Marchés sans changement. Calcutta, 5 mars—Marchandises sans changement.

Londres, 10 mars—Les troupes russes se concentrent sur le Pruth. Il ny a pas un seul régiment d'insurgés en Syrie, dit-on. Tous ont fait leur soumission aux Turcs.

Toronto, 22 mars—Un assure, et ce bruit gagne créance, que le gouvernement fera bientôt un appel de 10,000 hommes.

Bien qu'il n'y ait pas de panique ici, le sentiment public est que le danger du fénianisme n'est pas passé. On s'attend à une démonstration sur l'autre côté de la frontière. Les volontaires qui font l'exercice montrent beaucoup d'enthousiasme.

Montréal, 22 mars—L'excitation ici a presque cessé. La compagnie du Grand-Tronc a organisé ses employés en corps défensif. Dix mille hommes font la parade aujourd'hui.

Toronto, 22 mars—On disait hier, d'après une bonne autorité, que le gouvernement canadien a reçu les offres de 180,000 hommes pour le service de campagne. Quelques compagnies ont reçu l'ordre de se porter sur le front aujourd'hui. Les volontaires de Stratford se sont portés jusqu'à Chatham.

On dit dans les cercles officiels que le gouvernement a été informé que les Féniens avaient résolu de tenter une invasion par Rouse Point, et de faire de l'Ile aux Noix une base d'opérations.

Pittsburg, 22 mars—La rivière a 11 pieds d'eau et reste stationnaire.

Washington, 22 mars—La chambre a passé le bill qui fait une allocation pour les frais judiciaires, législatifs et exécutifs du gouvernement.

Un bill a été présenté pour amender l'acte du 3 mars 1863, concernant le writ d'habeas corpus en certains cas.

La chambre s'est formée en comité général pour le bill des allocations diplomatiques.

Le bill de M. Brown, au sénat, autorise la Compagnie du Kansas et de Neosho à construire un chemin et à établir une ligne télégraphique de l'extrémité orientale du chemin de fer du Pacifique au confluent de la rivière Kansas, par les comtés du Texas oriental à la Rivière Rouge, pour s'embrancher avec le chemin de fer de Galveston à Preston, où il sera en connexion avec un tronçon allant au fort Smith. Le bill accorde un droit de passage de 200 pieds de large, aussi le privilège de prendre des matériaux sur les terres publiques, et autorise l'émission de bons de construction de $100 chacun, le gouvernement garantissant les intérêts pendant 30 ans, à la condition que la compagnie paye les bons à maturité et tienne le chemin en état.

Le secrétaire du trésor prendra possession de la route en cas de non exécution des conditions. La connexion est autorisée par toute autre route.

Le sénat a passé le bill autorisant l'établissement de communications télégraphiques entre les Etats-Unis et les Indes Occidentales, et exigeant l'achèvement de l'œuvre en trois années.

Des avis de Montgomery, Alabama, du 16, adressés à l'officier médical en chef du bureau des affranchis, l'informent que le choléra a fait son apparition à Mobile, bien qu'on ne puisse pas assigner de source positive à ce bruit.

New York, 22 mars—11. 30. A. M.—Le coton est nominal à 41 c. Or 128 1/8. Sterling nominal à 108.

LÉGISLATURE.

Sénat—Séance du 22 mars.

M. Newton présente une résolution qui accorde à l'hon. C. A. Bruslé, président du comité d'enrôlement, un per diem extra de $8, pour ses services laborieux.—Adopté.

Est adoptée alors une autre résolution autorisant l'emploi de clercs additionnels au salaire de $25 chacun au plus, pour aider les clercs déjà à l'œuvre.

Est adopté également le bill de la chambre qui alloue $20,000 pour le payement des dépenses contingentes de l'assemblée générale.

M. Munday a fait un rapport favorable à la réclamation de M. Reichard.

M. Barthe, du comité judiciaire, fait un rapport suivant lequel un membre de l'assemblée générale ne peut légalement être commissaire de levée.

M. Bell appuie le bill de secours pour les personnes qui ont payé ou qui n'ont pas payé certaines taxes de dessèchement.—Adopté.

Le bill de la prison de paroisse, qui a servi de pénitencier d'Etat pendant la guerre, est adopté.

Le sénat vote des remerciements à M. Egan, du sénat, et à MM. Cage et Eustis, de la chambre, pour la manière habile et patriotique dont ils se sont acquittés de leur mission à Washington.

M. Newton demande la nomination d'un comité pour conférer avec un comité de la chambre sur le bill relatif à l'imprimeur d'Etat, les amendements du sénat n'ayant pas été acceptés par la chambre.

Est agréée la résolution de la chambre qui autorise le comité d'investigation sur les affaires de la Compagnie du Gas à siéger sans per diem après la clôture de la session des chambres.

M. Munday appuie le bill qui alloue $3000 pour l'achat de la grammaire Spencer, sur le pied de 25 cts par exemplaire. Adopté.

M. Kenner présente un acte qui libère les cautions du shérif et collecteur des taxes d'East Baton Rouge, pour la paroisse de St-Jean-Baptiste. Adopté.

Le comité présente un rapport où il est dit qu'il n'a pas été produit des faits suffisants pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Vicksburg et Shreveport à changer le point d'arrivée de cette ligne.

M. Newton propose de passer le bill sans le rapport.

M. Kenner objecte, attendu que le bill pourrait compromettre les droits de l'Etat. Le sénat adopte cette opinion à la majorité de 19 contre 5.

La séance est alors suspendue pendant une demi-heure et on se réunit de nouveau: le sénat tient une séance secrète.

Sénat—Séance du soir.

M. Munday demande le concours du sénat pour le bill de la chambre allouant $22,600 pour le payement des dettes de l'Asile des fous à Jackson. Le bill donne lieu à quelque discussion mais il est finalement adopté par 24 contre 6.

Est adoptée une résolution allouant $600 pour les frais de voyage de l'hon. J. B. Egan.

Une résolution, relative au fouillement des passes du Mississippi, est adoptée.

Un comité est nommé pour aller informer le gouverneur que la législature est sur le point de s'ajourner *sine die* et qu'elle est prête à recevoir toute communication que son Excellence aurait disposé à lui adresser.

Le sénat refuse de suspendre le règlement pour considérer le bill de la chambre allouant $30,000 pour les levées dans l'Arkansas, afin de protéger les terres d'alluvion du bayou Macon, du bayou Bœuf, etc.

La résolution de M. Barrow de suspendre la vente des terres marécageuses jusqu'en mars 1868 est adoptée.

Le sénat refuse de suspendre le règlement pour passer le bill qui alloue à F. T. Reichard la somme de $836 pour fournitures de papier et d'autres articles à la Cour Suprême.

La somme de $8,000 a été allouée pour payer le loyer de la salle du Mechanics' Institute.

M Kenner a déclaré qu'il s'opposerait dès ce moment à toute suspension de règlement. La dessus, le sénat suspend la séance.

Le comité nommé pour se rendre auprès du gouverneur revient et rapporte qu'il n'a pas trouvé Son Excellence.

Une résolution de remerciement est votée pour le lieutenant-gouverneur, M. Voorhies, président du sénat, et à minuit le sénat s'ajourne *sine die*.

Chambre des Représentants.

Une résolution de M. Fectuer déclarant qu'il n'y a pas de motifs suffisants pour justifier une session extraordinaire de la législature est rejetée par la raison que la législature n'a rien à faire avec cette question dont la solution appartient au gouverneur seul.

Sur motion de M. de la Barre, l'article 81 du règlement de la chambre est amendé par le retranchement de la partie qui prescrit qu'aucune extension de temps ne sera accordée aux employés de l'assemblée générale pour compléter leurs travaux.

Le bill du sénat proposant des amendements constitutionnels est rejeté à la première lecture.

La résolution pour faire tirer 25 exemplaires du rapport des commissaires revenus de Washington est agréée.

Est adopté l'acte pour la protection des terres d'alluvion du bayou Macon et de la rivière Bœuf.

La résolution du sénat autorisant la mise à bail du chemin de fer de Bâton-Rouge et Grosse-Tête est adoptée.

Un comité est nommé pour conférer avec le comité du sénat sur le bill relatif à l'imprimeur d'Etat.

L'acte de secours pour les collecteurs d'Etat est adopté.

Concours est donné au bill du sénat qui abolit le Bureau de Circulation.

Est adopté le bill qui alloue $25,000 pour l'Asile des Fous à Jackson.—Le bill est envoyé au sénat.

Le bill du sénat exemptant de toute taxe la propriété de l'association hébraïque Tememe Tererh, située rue Carondelet, est adopté.

Pendant la discussion du bill qui réduit la commission de l'avocat de ville de 5 à 3 p. 100 la chambre s'ajourne.

Séance du soir.

Sur motion de M. Green une résolution pour nommer un comité joint au lieu d'un comité de la chambre pour examiner les charges produites contre l'ingénieur d'Etat, M. Burke, est adoptée. MM Green, Scanlan, McCloskey, Nutt, et Colhan sont nommés membres de ce comité de la part de la chambre.

La résolution jointe de M. Williamson relative au fouillement des passes du Mississippi et prescrivant une profondeur de 18 pieds est adoptée.

Sur motion de M. de la Barre il est résolu que les clercs de la chambre du bureau d'enrôlement et de traduction auront une prolongation de temps pour achever leurs travaux.

Le comité de conférence sur le bill des imprimeurs conseille en faveur de l'adoption du bill.

Le rapport est adopté.

La résolution du sénat, relative à la collection d'une taxe par le bureau des affranchis dans un but d'éducation, est adoptée.

La résolution prescrit que des démarches soient faites pour obtenir que la taxe ci-dessus mentionnée soit rescindée.

Une communication du gouverneur annonce qu'il a approuvé et signé les bills qui suivent,

Acte autorisant le gouverneur à émettre des certificats de dette pour payer les travaux de réparation des levées.

Acte autorisant l'ouverture et la tenue de marchés particuliers dans toutes les parties de la Nlle-Orléans.

Acte de secours pour l'Université de la Louisiane.

Résolution jointe relative aux bâtisses du département académique.

Acte relatif au chemin planchéié entre Red Chute et Red River et d'autres bills particuliers.

Les bills suivants sont alors adoptés:

Bill du sénat, relatif aux condamnés du pénitencier d'Etat.

Acte fixant la rémunération des jurés de police à $4 par jour dans tout l'Etat.

Bill du Sénat, autorisant l'auditeur d'Etat et le trésorier à employer un clerc additionnel.

Acte allouant $9000 pour payer le loyer du Mechanics' Institute.

Acte de secours pour les professeurs publics ayant des warrants sur les dépositaires des fonds d'école.

La chambre vote des remerciements à M. Cage, orateur de la chambre.

Le comité envoyé auprès du gouverneur pour savoir s'il avait quelque communication à faire, revient en disant qu'il n'a pu trouver Son Excellence.

A minuit la chambre s'ajourne sine die.

L'Exposition Universelle au Congrès.

La chambre a fini par voter une allocation de $148,000 demandée par M. Banks pour que les Etats-Unis puissent figurer dignement à l'Exposition Universelle de 1867. Il semble au premier abord qu'une proposition aussi simple eût dû passer sans le moindre encombre, mais il n'en a pas été ainsi, et elle a donné lieu à une discussion assez curieuse par les représentants. En premier lieu se trouve un discours de M. Banks, qui a fait sensation tant par les vérités qu'il renfermait que par les écarts que n'a pu éviter son auteur. Voici une brève analyse de cette harangue.

Après de longues explications sur la nature et le but de l'exposition et après avoir démontré la nécessité pour toutes les grandes nations industrielles d'y prendre part, M. Banks reproche au ministère de la marine d'opposer de mesquines objections à la demande qui lui est faite de fournir des moyens de transport. L'orateur est d'avis que, dans six ou sept groupes, les Etats-Unis n'auraient pas de rivaux. Jusqu'ici, rien de mieux, mais M. Banks ajoute:

" Je voudrais voir aussi notre marine représentée, afin que l'Europe comprenne de quoi elle se compose. Je veux qu'elle voie nos bâtiments blindés et nos monitors, et les canons de vingt pouces que nous fabriquons, avec les boulets de mille, *que nous préparons pour elle*.... Je veux persuader à l'Europe que, si elle peut se faire des amis des Etats-Unis, elle a à prendre ce parti plutôt que de s'en faire des ennemis. Je veux lui montrer que nous préférons la paix et les fruits de l'industrie, mais que si ses chefs demandent la guerre, ce ne sera pas une lutte insignifiante, mais bien une lutte qui portera chez elle la désolation et le carnage, comme nous les avons portés chez nos ennemis."

Après cette sortie au moins intempestive, surtout de la part du président du comité des affaires étrangères, M. Banks a demandé qu'on exposât Farragut, Grant et Sherman afin de montrer " de quel bois sont faits les généraux américains. " Cette plaisanterie peut faire sourire, mais à quel propos parler de guerre quand aucune puissance ne menace les Etats-Unis, quand ce sont eux bien plutôt qui sont menaçants, et tout cela à propos d'une solennité essentiellement pacifique? Pourquoi évoquer de pareilles images de discordes et de guerres? M. Banks, il est vrai, ne s'en est pas tenu là.

"*Je suis convaincu*, a-t-il dit, *que Louis Napoléon désire la guerre avec ce pays*."

Nous voudrions bien demander à M. Banks, président du comité des affaires étrangères et par cela même astreint à une grande réserve, sur quoi il fonde une pareille affirmation. Le discours de l'empereur et les actes du gouvernement français contredisent formellement les assertions de l'honorable représentant; a-t-il cédé au frivole désir de faire sensation auprès de ses collègues et de ses auditeurs. A cette phrase malheureuse, l'orateur a fait succéder une tirade de mauvais goût sur la France et sur l'empereur, de laquelle il ressort clairement que les Etats-Unis doivent prendre part à l'Exposition de Paris, surtout pour intimider l'Europe en général et la France en particulier. C'est une façon singulière d'envisager une manifestation essentiellement pacifique et conciliante. Où la France voit une occasion de resserrer les liens des peuples et de multiplier les intérêts, M. Banks voit celle de lancer un défi et de jeter le gant à la nation qui convie les Etats-Unis à la fête de la concorde et de l'industrie. C'est un langage déplacé à tous les égards, aussi impolitique qu'inconvenant, et nous regrettons qu'il se soit trouvé des membres du Congrès pour y applaudir.

En dehors des paragraphes fâcheux que nous venons de signaler, le discours de M. Banks est un morceau remarquable. M. Washburne, qui a parlé sur le même sujet, a combattu le projet de crédit, sous prétexte que le Trésor était trop pauvre pour subvenir à des intérêts particuliers. Le représentant de l'Illinois, qui a la tournure de l'esprit humoristique, a ajouté:

« Je voudrais voir M. Banks nommé commissaire à Paris, parce que son intelligence, l'élégance de ses manières et le luxe de sa toilette nous représenteraient dignement à la cour de France. Avec un manteau vénitien, des culottes courtes et des talons rouges, il brillerait autant que n'importe qui dans les salons des Tuileries. Ce serait d'autant mieux pour M. Banks qu'il serait là aux dépens du Trésor public. Il irait déjeuner aux Frères Provençaux, chez Véry ou au Café Anglais. Il pourrait dîner à la Maison Dorée, sur le boulevard des Italiens, et valser ensuite avec les petites dames de Mabille ou ailleurs, et tout aussi bien qu'elles. De là, il retournerait au Café Anglais s'ingurgiter un petit souper fin. (Rires.) Il pourrait visiter les magnifiques galeries de Versailles et admirer les toiles qui représentent tous les grands événements de l'histoire de France. Il pourrait aller Place de la Concorde, autrefois la Place de la Révolution, où le sang le plus pur de la France a coulé par torrents. Il pourrait se promener sur les boulevards, contempler la Place de la Bastille et aller voir les bêtes du Jardin des Plantes. Le soir, il pourrait sous le grand Arc de Triomphe pour se rendre au Bois de Boulogne. Il pourrait inspecter la prison de la Conciergerie, où les Girondins, les hommes de France les plus éloquents, les mieux doués et les plus généreux, ont été enfermés avant d'être menés à l'échafaud; il pourrait regarder l'endroit où, après qu'ils furent guillotinés, leurs cadavres sans tête ont été placés dans des bières de bois blanc, au prix de vingt-cinq francs chacune, aux frais de la république. Qui n'irait pas en France pour voir toutes ces choses aux dépens du Trésor! »

On a demandé à M. Washburne si un commissaire pourrait vivre avec un traitement de mille dollars par an: l'orateur a répondu que M. Banks n'était pas un dissipateur, et que la vie était trois ou quatre fois meilleur marché en France qu'aux Etats-Unis. Puis, abandonnant la question politique, M. Washburne a prétendu qu'il n'était pas de la dignité des Etats-Unis de participer officiellement à l'Exposition; il n'est pas hostile à la France, il n'a pas oublié les secours qu'elle a prêtés à l'Union naissante, il ne croit nullement, quoi qu'en dise M. Banks, que l'empereur désire la guerre avec les Etats-Unis, mais il n'en a pas moins quelques petits griefs, et d'ailleurs les Etats-Unis, qui sont incontestablement au-dessus de toutes les nations du monde, n'ont pas besoin d'accepter d'invitations officielles de cette nature; ce serait abaisser leur dignité et leur position. En quoi? C'est ce qu'a oublié de dire M. Washburne.

M. Chandler et surtout M. Raymond, qui passe pour être l'écho de M. Seward, ont défendu la mesure proposée avec vigueur et talent. A propos du Mexique, M. Raymond a dit:

« M. Washburne a prétendu que la France nous avait insulté au Mexique. Je doute que cette allégation repose sur aucun fondement sérieux. La nation américaine n'a pas l'habitude de se soumettre à l'insulte d'une autre, grande ou petite. Des nations européennes ont suivi différentes politiques que nous avons considérées comme hostiles à nos intérêts. Mais aucune nation, au milieu même de notre grande lutte, n'a osé insulter le drapeau des Etats-Unis sur mer ou sur terre. Le temps où l'on se hasardait à le faire est bien éloigné. Nous avons eu des difficultés avec la France et l'Angleterre, et nous les avons avertis de réparer les torts qu'elles nous ont faits. Cette grande discussion continue, car les nations ne règlent pas leurs affaires avec précipitation. A l'action de la France envoyant des troupes au Mexique et plaçant un prince autrichien sur un trône impérial, il a été répondu, et j'ose ajouter que, lorsque toute la correspondance sur ce sujet, récente et ancienne, sera connue du peuple américain, aucun membre ne sera disposé à se plaindre de l'attitude prise par le gouvernement dans cette question. Si l'on ne fait pas droit à nos demandes justes et raisonnables, cette nation sait fort bien comment se faire rendre raison sans recourir à un aussi pauvre subterfuge que celui de refuser d'être présente à une exposition de produits de l'industrie. »

Nous avons dit en commençant que la résolution d'allocation avait été adoptée: nous n'avons pas le moindre doute que le sénat ne l'adopte à son tour, et avec moins de phrases inutiles que la chambre.

Courrier des Etats-Unis.

FAITS DIVERS.

—Le tribunal de commerce de Marseille vient de condamner la Compagnie des Messageries impériales à 300,000 fr. de dommages-intérêts comme étant civilement responsable des avaries éprouvées par 176 balles de soie, et provenant de l'éclat d'un tube de la machine du *Pélase* sur lequel elles avaient été embarquées.

—Nous avons parlé d'un buste de Verdi et d'une charge, tous deux signés Dantan, qui ont été inaugurés chez le maestro, devant une société choisie d'artistes italiens, parmi lesquels se trouvaient mademoiselle Patti et Fraschini.

La charge—nous l'avons déjà dit—représente Verdi moitié homme, moitié lion, assis au piano et composant. La crinière enveloppe le torse comme une fourrure, et la queue du lion frappe le clavier en même temps que les mains.

Sur la partition ouverte, on lit: *Il Trovatore*. Sur le socle est barré ce quatrain explicatif:

Il a des grands lions la griffe et la crinière,
Trouvère, est son triomphe, à ce maître hardi.
Il suit, à travers champs, un chemin sans ornière:
L'art fleurira toujours tant qu'il aura *Verdi*.

—On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

« Le 7 de ce mois, un jeune homme, un tête et une plume derrière l'oreille comme certains employés de magasin, se présenta chez Mme G..., rue des Francs-Bourgeois, et lui annonça qu'il venait de la part du frère Joseph, directeur d'une école chrétienne située dans le voisinage, pour la prier de lui remettre, à titre de prêt, une somme de 100 francs. Il motivait sur l'absence du caissier de la communauté cette demande, à laquelle il fut donné satisfaction immédiate par Mme G..., dont les deux fils sont élèves pensionnaires à l'institution des frères. Mme G... en remettant la somme demandée, pensa que le directeur de l'institution avait eu sans doute un très pressant besoin d'argent, et que, pour y pourvoir, il s'était adressé aux parents de ses élèves le plus près du pensionnat.

« Toutefois, elle résolut d'aller réclamer, dès le soir même, la somme qu'elle avait prêtée, au frère Joseph les premiers mots de son aventure, qu'elle fit observer que le jeune homme à la plume derrière l'oreille était un escroc, qui, trois ou quatre jours après cette première épreuve, l'impudence d'en risquer une seconde, dans le même quartier, chez un pharmacien, M. B...., auquel il demanda 115 francs M. B.... de même que Mme G... remit ce qu'on lui demandait, et, comme elle aussi appris ensuite qu'il avait été volé par un habile escroc.

« Les recherches faites par l'autorité l'ont conduite à penser que l'auteur de ces deux escroqueries pourrait bien être un ancien pensionnaire de l'institution, dont il a été expulsé depuis lors. La justice est en ce moment sur ses traces. »

—Nous lisons dans une lettre de Londres, du 16, de la *Correspondance Bullier*:

« Hier, dans les salles élégantes de Willis, le célèbre médium Daniel Home a fait une conférence sur le spiritisme. La salle était comble. M. Home a traité de l'âme et de l'esprit. Je n'est pas la matière qui domine dans son organisation, il a l'air d'un spectre, d'une ombre; il a les joues creuses, les yeux caves, brillant d'un feu étrange, une voix sourde, mais profonde. Il a été reçu, quand il a paru sur la plate-forme, avec une faveur qui prouve qu'il avait beaucoup de partisans parmi les spectateurs.

« M. Home affirme que pendant toute sa vie, depuis son plus bas âge, il a été doué de la puissance spirite. Son berceau était remué par des esprits invisibles: il se rappelle qu'à l'âge de 3 ans, étant couché dans son lit, il vit passer l'âme d'un de ses petits cousins qui était mort à une distance de plusieurs milles, et que, plus tard, il lui fut transmis le dix lieues de là. A dix ans, il vit apparaître au pied de son lit l'esprit d'un de ses amis qui était mort le même jour.

« En 1856, il vit aussi très distinctement l'âme de sa mère, morte en Amérique, et cela avant qu'un paquebot en eût apporté la nouvelle. Dans une autre circonstance, il vit clairement tous les détails de la mort d'un de ses frères, écrasé dans les mers polaires entre deux blocs de glace; il annonça le fait à plusieurs de ses amis, et cinq mois après, l'exactitude des détails qu'il avait donnés fut confirmée par le capitaine de ce malheureux événement. Il y a un an, étant à Dieppe, M. Home distingua, dans une boule de cristal l'image d'un homme assassiné. Il s'écria: c'est Abraham Lincoln qui meurt, et le fait se confirma quinze jours après.

« M. Home a reconnu que des gens de mauvaise foi peuvent essayer de tromper l'opinion publique, mais c'est le sort des meilleures choses du monde. Il a fini sa conférence en donnant lecture d'une poésie qui lui a été dictée par Robert Southey. Le célèbre médium saluait l'assistance au milieu des applaudissements, quand on vit paraître dans un coin la figure railleuse du prestidigitateur Anderson, qui s'écria d'une voix éclatante: « blague! archi blague! » Il y eut un *tolle* général d'indignation. A la porte, l'escamoteur s'écriait-on de toutes parts. Sans se déconcerter, le professeur Anderson répéta d'une voix encore plus éclatante: « Blague! archi-blague! »

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 22 mars 1866.

Coton—La demande a été bonne, ce matin, à l'ouverture du marché, et plus tard, elle a été stimulée par la publication de télégrammes donnant des nouvelles de Liverpool plus récentes d'un jour, lesquelles représentent ce marché actif à 19¾d pour le middling Uplands—taux qui est regardé comme l'équivalent de 18¾ à 19¾d pour le middling Orléans—et, malgré les exigences des facteurs—dont quelques-uns ont même retiré leurs stocks, les ventes ont encore pu atteindre un montant de 6000 balles, prises par dix-sept courtiers, à des prix qui montrent une hausse de ¼ à 1 ct des prix courants d'hier, et, comme de juste, une amélioration matérielle dans les chiffres les moins élevés. Conséquemment, nous cotons l'ordinary à 30 à 32 cts, le good ordinary à 34 à 35, le low middling à 36 à 37 et le middling à 40 à —. Il serait cependant à propos de dire que quelques ventes ont donné 38 cts pour être les chiffres les plus élevés du low middling. Le strict low middling, bon courant ont, sans nul doute, pu commander plus de 37 cts, mais les chiffres qui précèdent nous paraissent se rapprocher le plus des taux des affaires actuelles.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865	balles	83230
Reçu aujourd'hui	761	
" précédemment	601547	
		602308
		685547
Expédié aujourd'hui		
" précédemment	499319	
		499319
Stock en mains à bord de navires non expédiés		186228

Sucre et mélasse—Il est arrivé, depuis hier, 12 boucauts de sucre et 60 barils de mélasse, le tout venant de la côte. La demande a été plus vive aujourd'hui et a amené la vente de 100 boucauts de sucre good fair à fully fair découlés et des conditions privées, et de 12 boucauts de fully fair à 15 cts la livre. Le fully fair est coté à 14 5/8 à 14¾ la livre.

Produits de l'Ouest et provisions—Le maïs continue à éprouver une demande active à une nouvelle hausse qui a été obtenue. La farine, l'avoine, le son et le foin sont en demande à des prix fermes et pleins, mais les provisions sont calmes et dépréciées, même à des prix réduits.

Farine—En bonne demande. Ventes comme $7, low superfine $8 et 8 25, superfine $8 50 @ 62½, low extra $10 et $10 50, good extra $11 75 et $12 le baril.

Maïs—Faibles approvisionnements, demande active et prix haussés de 5 cts par boisseau. Jaune et mélangé 85 cts, mélangé, 80 cts, blanc et blanc mélangé 95 cts et blanc 98 cts le boisseau.

Avoine—Faibles approvisionnements et bonne demande. Ventes à 60 cts le boisseau.

Son—Le marché en est dépourvu ou presque dépourvu. $1 45 les cent livres.

Foin—Il n'y en a que fort peu et le prime de l'Ouest se vend à $23 à $25 le tonneau.

Porc—Le marché est extrêmement calme et déprécié et les prix sont bas. Ventes de mess à 28 50 le baril. En détail $29 le baril.

Saindoux—Il n'y a pas de demandes de lots ronds et les ventes ne s'en font que par petits lots à 19 cents pour le prime en tierçons et 21 cts en barillets.

Viande verte—Il règne un calme extrême sur le marché aux viandes. Il ne s'y fait aucune demande. Les épaules vertes sont tenues en premières mains au prix réduit de 12 cts la livre. Les épaules se vendent en détail à raison de 14 cts et les plats côtés 15 cts.

Bacon—Approvisionnements ronds mais l'article est fort négligé et les prix en sont encore plus bas. Les épaules se vendent en détail 13½ à 14 cts, les côtés ribbed 16 à 16½ c. les côtés clear désossés 17 cts et les côtés désossés 17¼ cts. les jambons fumés 18 cts et les carés au sucre 20 à 24 cts la livre.

Beurre et fromage—Le beurre de choix est rare et en bonne demande, mais le commun est négligé. L'approvisionnement de fromage est faible et l'article est en demande. Le beurre du Nord se vend 45 à 52 cts, celui de l'Ouest 30 à 40 cts, fromage du Nord et de l'Ouest 23 à 24 cts, Dairy anglais 25 à 26 cts.

Chandelles—Sont calmes et se vendent en petits lots à 20 cts la livre de short weight et 24 cts les full weight.

Huile de charbon—Les commerçans font face à la demande à 65 à 70 cts le gallon au baril et 92½ cts à $1 en cans.

Whisky—Le marché au whisky est calme et il ne se fait que des ventes bornées et en détail à $2 30 à $2 34 le gallon de rectifié. La vente—faite par le commerce régulier—de whisky provenant de la distillation du grain a été presque annulée par le débit de l'article tiré de la mélasse de Cube. Ce spiritueux se fait actuellement en grande abondance en ville et peut se livrer à meilleur marché attendu qu'il n'est soumis à aucun impôt.

Divers—Les comestibles sont rares. Les pommes de terre se vendent $2 80 à $4, les oignons $2 à $2 25, les pommes $6 à $12 le baril, les haricots $7 à $9, la choucroute $12 à 13 le baril, les œufs $25 à 27 le baril.

Toile d'emballage de l'Inde—Se vend en petits lots aux commerçans à 26 cts la yarde, en balles et les commerçans la vendent en détail à 26¼ cts la yarde, celle en rouleaux 28 cts pour celle en balles.

Corde d'emballage—Est tenue en première main à 15 cts et en vend en détail de 16 à 16¼ cts la livre.

Fret—Le fret pour le cabotage est extrêmement calme et les taux en sont nominaux, mais le fret pour l'étranger est plus ferme et un peu plus plein. Les taux sont ¾ et par livre de coton sur navires à voiles pour New York et Boston, ¼ à ½ cts sur steamships pour New York, 7/16 cts sur steamer pour Boston, 7/16 d sur navires pour Liverpool, 11/16 d à 5/8d sur navires à voiles pour Liverpool et 1¼ à 1 3/8 et pour le Havre.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 21 mars.

Arrivé, hier—77 bœufs de l'Ouest, 245 veaux et 25 vaches à lait.

Vendu—99 bœufs de l'Ouest, 45 bœufs du Texas, 29 cochons, 45 moutons, 34 veaux et 11 vaches à lait.

A vendre 334 bœufs de l'Ouest, 273 bœufs du Texas, 303 cochons, 3634 moutons, 273 veaux et 127 vaches à lait.

[illegible price table]

Marié, à l'église catholique de Notre Dame, le 19 de mars 1866 (St Joseph) à 6 heures du soir, par le Révérend Père Dehann, Mlle Clothilde Mut, de la Nouvelle Orléans, à M Jean Thiay, de Palma, îles Baléares.

Casados, en la Yglesia Catolica de Notre Dame, el dia 19 de marzo 1866, festividad de San José, a la 6 de la tarde, por el Reverendo Padre Dehann, la Sta Da Clotilde Mut, natural de N. Orleans, con D Juan Thiay, natural de Palma, isla de Mallorca.

Marié, lundi 19 mars 1866 (St-Joseph), à l'église St-Augustin, à 7 heures du soir, par le révérend abbé Joubert, M. René-Philippe Théard à Marie-Anne-Philomène Good, veuve George Sabadini; tous deux de cette ville.

Décédée hier, à quatre heures de l'après-midi, à Mineburg, Mme Sibila Bullinger, native de Wissembourg, département du Bas-Rhin (France), à l'âge de 55 ans. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à l'enterrement qui aura lieu à 2 heures et demie, à l'arrivée des chars du chemin de fer Pontchartrain.

De la part de son fils, F. Bullinger

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre aura lieu à la cathédrale St-Louis SAMEDI, 24 mars, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de Ynez Garcia, épouse de Pedro Rosello. Les amis de la famille Garcia et de M. Rosello sont priés d'y assister. 22mars—3f

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 22 mars.

Le sucre a trouvé un peu plus d'acheteurs aujourd'hui et une nouvelle hausse s'est déclarée dans le maïs, mais ce que nous avons de plus remarquable à constater c'est le mouvement du coton. Les opérations ont atteint le chiffre de 6,000 balles à une hausse qui, vers la clôture, était de 1/2 à 1 cent par livre. Les nouvelles d'Europe ont été considérées comme très favorables. Beaucoup d'acheteurs n'ont pas pu remplir leurs ordres.

L'or a ouvert plus recherché, mais sans variations dans les cours, et, de bonne heure, plus de $30,000 avaient changé de mains à 126. Plus tard, néanmoins, les détenteurs en ont exigé davantage et le taux de clôture est monté à 126 1/2 contre 126 à 126 1/4 hier soir. Les ventes embrassent $7500 (3000 et 4500) à 125 1/2; $10,000 à 125 3/4; $6000 à 125 7/8; $23,000, en deux lots, trois lots de $4000, trois lots de $5000, $9000 et deux lots de $10,000 à 126, $5000 à 126 1/8; $16,000 (3000, 4000, 4000 et 5000) à 126 1/4; $50,000 à 126 3/8, $31,800 (1800, 10,000 et 20,000) à 126 1/2.

—Il s'est vendu $70,000 en checks pour or sur New York à 126 1/4 et 126 1/2 en monnaie courante, et $50,000 à 1/4 prime en or.—1,000 en demi piastres américaines ont rapporté 119, il y eu demande subséquemment à 120. Il n'a pas été annoncé de ventes de piastres mexicaines.

Il y a un plus d'animation dans le change étranger.

Les ventes de sterling comprennent 6,000 livres (2,000 et 4,000) en traites-connaissements, à 133 1/2; une autre somme au même taux: 7,000 (2,000 et 5,000) de bon clear à 134; 9,000 (4,000 et 5,000) à 134 1/4; 14,000 (6,000 et 8,000) à 134 1/2; 2,500 (1,000 et 1,500) à 134 3/4; 8,000 (5,000 de 1ère classe et 3,000 de banquiers) à 135; 15,000 (5,000, 5,000, 5,000) de 1ère classe à 135 1/4; 1,000 à 108 pour de l'or. Une traite ordinaire de banque a passé à 136 1/2.—Les ventes de francs s'élèvent à près d'un million et demi, y compris 100,000 en change commercial, à 4.30; 100,000 à 4.28 3/4; 50,000 à 4.27 1/2; 200,000 (100,000 et 100,000) à 4.26 1/4; 470,000 (70,000, 100,000, 100,000 et 200,000) No 1 à 4.25; 250,000 (50,000, 100,000 et 100,000) à 4.22 1/2; 200,000 à 4.22 1/2 à 4.21 1/4 et 100,000 à 4.21 1/4.—Le sterling peut être coté à 132 1/2 à 133 1/2 les traites-connaissements, 134 à 134 1/2 le bon clear et 134 3/4 à 135 et 135 1/4 le No 1 à 1ère classe; le change commercial sur France à 4.25 à 4.25 1/4. Les francs étaient, en proportion, plus bas que le sterling.—Les banques ont tenu le sterling à 136 1/2 et les francs à 4.12 1/2.

Le change américain n'a presque pas varié. Les banques ont continué de tirer sur New York à 3/4 d'escompte.

20 actions du chemin de fer Pontchartrain se sont vendues à $104. ex-dividende; 300 du chemin de fer de Jackson à $6 50; 50 de la banque de la Louisiane à $11; 50 de la banque de la Nlle Orléans à $35.—Les cours de la ville sont cotés à 90 à 91 les consolidés et 80 à 82 1/2 les émissions en faveur de chemins de fer, suivant les coupons.

$1500 en billets de la Banque de la Louisiane se sont vendues à 62 cts, ce qui est une nouvelle hausse; $3500 de la Banque de la Nouvelle Orléans à la hausse de 93 7/8.

Nous cotons:

Les billets de la banque de la Louisiane à 56 à 58 et 61 à 62 cts à la piastre;

Banque des Marchands, à 77 1/2 à 80, et 83 à 85;

Banque de la Nouvelle-Orléans, à 88 à 90, et 92 à 94;

Et la banque du Crescent, la banque de la Cité et la banque de l'Union, à peu près aux mêmes taux.

ANNONCES

De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Avis aux Contribuables.

Les Contribuables du Troisième District sont prévenus que la taxe d'Etat sur les propriétés, pour 1866, est due et qu'ils éviteront des frais en s'acquittant [illegible].

C. B. LANG,
Percepteur de taxes d'Etat,
Bureau, Rue de l'Esplanade, No 9

ATTENTION.

☞ L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan d'eaux-de-vie françaises, vins, vermouth, cordiaux, huile d'olives, &c. &c., qui doit avoir lieu, aujourd'hui à 10 heures et demie A. M., aux magasins des importateurs, MM. A. Rochereau & Co. Nos 16 et 18, rue St-Louis, entre Chartres et Vieille-Levée, par Bernard Turpin, encanteur.

☞ Mais.—M D. E. Morphy, encanteur, vend 1,000 sacs de maïs, ce matin, à 11 heures, sur la Levée, au pied de la rue Girod.

☞ L'attention des acheteurs est appelée à la vente des 1400 lots de terre qui seront vendus à l'encan lundi 26 mars 1866, par S. Guénault encanteur, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

La plupart des terrains du Premier District sont situés entre la rue de la Commune et le Canal Neuf, commençant de l'Hôpital de la Marine et s'étendant sur l'Avenue Hagan. Toute cette section de terre est à l'abri des inondations et exempte de cocos et convient admirablement aux jardiniers, aux laitiers et surtout aux personnes qui désirent placer avantageusement un petit capital augmentant sans cesse et triplant de valeur.

Les acquéreurs auront le privilège de prendre la quantité de terrain qui leur conviendra même par lots entiers s'ils le désirent.

Les conditions sont très avantageuses: Un cinquième comptant et le reste à un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans ou les lots portant six pour cent d'intérêt de date et hypothèque. 22 mars—5

LOUISIANA and TEXAS PETROLEUM VAPOR STOVE AND GAS LIGHT COMPANY.

LA COMPAGNIE DES FOURNEAUX CHAUFFÉS AU GAZ DE PÉTROLE ayant ouvert, au No. 166 de la rue du Camp, près Poydras, le dépôt où sont exposés ses fourneaux et becs de gaz, le public est invité à les voir fonctionner, tous les jours de la semaine, de 9 heures à 3 heures, et de 6 heures à 8 heures du soir.

Un livre est ouvert au bureau pour recevoir les ordres. 20mars—6

CHAMPAGNE

Vve CLICQUOT PONSARDIN.

75 CAISSES, en grandes et demi-bouteilles, champagne Vve Clicquot. A vendre par B. E. CASTENDYK, seul agent, No 91, rue du Canal.

Eglise Evangélique Française,

ENCOIGNURE GASQUET ET LIBERTY, AU REZ-DE-CHAUSSÉE.

Service religieux chaque dimanche à midi.

Dimanche 25 mars, sermon de préparation à la Sainte-Cène, qui sera administrée le 1er avril, jour de Pâques.

Les parents qui désirent préparer leurs enfants pour leur 1re Communion, peuvent s'adresser au Pasteur avant ou après le service; le nouveau cours commencera le 1er avril. 21 mars—3

Société française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle.

AVIS.

Messieurs les sociétaires qui ont reçu des convocations comme Directeurs du bal que la société doit donner le mai prochain, sont priés de se réunir, vendredi 23 courant, à 7 heures du soir, à l'Asile. Nlle Orléans, le 20 mars 1866. G. SOUÉ, Secrétaire.

AVIS SPECIAL.

☞ Le steamer HARLAN, arrivé de Philadelphie, est en déchargement au pied de la rue Julia. Avis est donné aux consignataires de venir payer le fret au bureau de l'agent et de recevoir leurs marchandises, sinon les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

Banquet du chemin de fer de la N. O., de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 22 mars 1866.

La réunion annuelle régulière des actionnaires de cette compagnie aura lieu dans leurs bureaux, No 44 rue Carondelet, LUNDI, le 9 avril 1866, à midi, conformément à la charte. R. S. CHARLES, Secrétaire.

Compagnie du Gaz.

Nlle-Orléans, 20 mars 1866.

Combustible à bon marché.

La Compagnie du Gaz vendra son stock actuel de coke au prix réduit de trente-cinq cents le baril. Les consommateurs de cet article feraient bien de profiter de cette occasion pour s'approvisionner. Wm. S. BROWN, Trésorier

☞ Le capitaine et les consignataires du navire français Bon Fils, capitaine Privat, ne seront pas responsables des dettes que pourra contracter l'équipage. Nlle-Orléans, 23 mars 1866. OSCAR BERCIER & Co.

☞ Les consignataires par le navire Bons Fils sont priés de vouloir bien faire leurs entrées en Douane et venir recevoir leurs marchandises sur la Levée Nlle-Orléans, 23 mars 1866. OSCAR BERCIER & Co.

Vins, Eaux-de-vie, Sardines, &c.

50 barriques VIN T. DROUET,
12 do de LARRONDE FRERES
30 barils EAU-DE-VIE FINE CHAMPAGNE, 1825, LARRONDE FRERES,
100 caisses SARDINES ½ et ¼ boîtes,
100 paniers HUILE D'OLIVE, de la marque bien connue de MARCELIN SUE.

A vendre par OSCAR BERCIER & Co, 42 & 44 Vieille Levée.

Marrons! Marrons!

Reçu par le PERUVIAN de Liverpool.

50 barils de Marrons de Bordeaux en très bon ordre, à vendre à bas prix par JOHN DUNTZE, 45, rue Royale.

Confitures de Gouyave.

Par le steamer WINCHESTER de la Havane

50 caisses de Confitures de Gouyave de 2 livres. 1 livre et 1/2 livre. A vendre par JOHN DUNTZE, 45, rue Royale.

Divers!

Venant d'être reçu par le GARIBALDI de Bordeaux

20 caisses Kirsch Court Lecoultre.
25 do Absinthe do.
25 do Moutarde française Impériale Court. Lecoultre
300 do Sardines 1/2 et 1/4 boîtes de la marque Philippe & Canaud
25 do Champignons, Petits truffes, Pointes à Pheli
20 do Légumes conservés.

A vendre par JOHN DUNTZE, 45, rue Royale.

Sauces Anglaises!

Par le steamer PERUVIAN.

50 caisses Sauce de Worcester, de Lea & Perrins, 6 barils de Sauces anglaises assorties, de Crosse & Blackwell. A vendre par JOHN DUNTZE, 45, rue Royale.

VACCIN

MADAME MAURY (sage-femme) informe les dames qu'elle vaccine le samedi et le lundi de chaque semaine, à midi à son domicile, rue Bourbon No 216 entre St Philippe et Dumaine. Consultations de 2 à 4 h. P. M.

Tabac! Tabac!

En balles et en boucauts, convenable pour le marché au Mexique, des Antilles et de l'Afrique. Aussi, tabac manufacturé de toutes qualités et de telle quantité que le voudront les acheteurs.

A vendre par N J PEGRAM, Courtier de tabac, 103 rue Poydras.

SAL SODA. SAL SODA.

30 boucauts de Sal Soda.

Importée directement

A vendre par CUSACHS & ODDEN, Encoignure Royale et St Philippe

DRAPS DE BILLARDS

A VENDRE

PAR MESSIEURS GIRARD ET COUTEUX, 33, rue de Chartres.

GROCERIES A VENDRE.

A VENDRE à l'amiable, une grocerie bien achalandée et située dans un des meilleurs quartiers du Deuxième District. Le propriétaire devant quitter la ville, la vendra à un prix modéré. S'adresser No 17, rue des Ursulines, entre Levée et Chartres, pour plus amples informations.

Ligne de steamers à basse pression et à aubes, entre la Nlle Orléans et le Texas.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Passage pour Galveston $15
do Indianola 30

Fret pour le Texas, 1/2 du taux actuel.

Le beau steamer AUSTIN, neuf et en fer commandant W. [illegible], partira pour les endroits précités DIMANCHE, 25 mars à 8 heures du matin, du pied de la rue Julia. [illegible] I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

☞ Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Ligne journalière de steamers à basse pression entre la Nouvelle-Orléans et Mobile.

POUR MOBILE.

Départ, le VENDREDI, 23 MARS, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain. Le beau steamer LOUISE, neuf et en fer, commandant Jas. Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à C. C. MARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

N B—Il ne sera pas reçu de fret après 2 heures et demie P. M. Le fret est pris à 25 pour cent au-dessous des taux qui courent en ce moment.

Pour la BAIE ST. LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI OCEAN SPRING et PASCAGOULA,

Départ, SAMEDI 24 mars à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Le magnifique steamer, à basse pression, CRÉOLE, commandant Chas. Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il quittera Pascagoula pour la Nouvelle-Orléans, dimanche, à midi, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le premier convoi de lundi matin. Pour fret ou passage, s'adresser à LEACH & PERKINS, Au coin des rues Gravier et Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

MATAMOROS, TAMPICO, VERA-CRUZ—Le beau steamer à hélice, SONORA, capt. Bellard, de la force de 180 chevaux, partira de la Nlle Orléans, le 1er avril prochain, pour les ports ci-dessus. Pour fret et passage, s'adresser à VICTOR PERRILLIAT, Agent, 53, rue Carondelet.

Grande vente continuée.

MANTEAUX, MANTEAUX, MANTEAUX,
SOIERIES, SOIERIES, SOIERIES
—ET—
ARTICLES DE FANTAISIE!!!

Au magasin de Jas. Ryback.

LA GRANDE VENTE DE CLOTURE se continuera cette semaine, à une réduction de 30 pour cent sur les prix antérieurs

JAS. RYBACK, RUE DU CANAL, No 149.

DEMANDE D'EMPLOYÉS.

UN COMMIS pouvant se charger de la correspondance, de la tenue des livres et d'utiliser en outre dans un magasin. Il est indispensable de parler l'anglais et le français.

De plus, UN COMMIS de ventes, intelligent et actif, parlant l'anglais et le français.

Les meilleures recommandations seront exigées. S'adresser, par lettre, à la Poste, boîte privée No 112 (Lock Box). Nlle Orléans, 22 mars 1866.

CHAMPAGNE.

En débarquement du R. C. Winthrop, du Havre—100 paniers ROYAL HUNTER, en ½ bouteilles, 30 do BLACK SEAL, 30 do IMPERIAL. A vendre par OSCAR BERCIER & Co, 42 & 44 Vieille Levée.

BOURGOGNE, BOURGOGNE,

En débarquement du R. C. Winthrop, du Havre—40 caisses de 12 bouteilles NUITS, CHAMBERTIN, VOLNAY, BEAUNE, 20 caisses de 24 demi bouteilles dito, 15 do grandes et demi-bouteilles CHABLIS, de la célèbre marque de DRU FRERES. A vendre par OSCAR BERCIER & Co. 42 & 44 Vieille Levée.

BUREAU DE POSTE.

NOUVELLE-ORLÉANS, Lne.

UN état de marchand de journaux, au Bureau de Poste de cette ville, sera vendu au plus haut enchérisseur, pour un an, à partir du 1er avril prochain. Le maître de poste recevra des propositions cachetées jusqu'au mardi, 27 du courant, à trois heures de l'après-midi. Pour plus de détails, s'adresser au bureau de poste de cette ville. E. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

AU PUBLIC.

ETANT sur le point de m'absenter, je prie les personnes à qui je dois, de même que celles qui me doivent, de se présenter, dans les quinze jours, à mon magasin, pour opérer un règlement. Je me rends en Europe pour renouveler mon fonds de bijouterie fine, et j'offre les articles dont il se compose actuellement à 50 pour cent de réduction.

Je profite de l'occasion pour remercier mes clients et le public en général, du généreux patronage qu'ils m'ont constamment accordé, et pour lequel je les prie d'agréer l'expression de ma très vive gratitude.

M. J. B. Domingo, à qui j'ai donné un intérêt dans ma maison, est chargé de ma procuration.

Je me chargerai de toutes les commissions qu'on voudra me donner pour la France et l'Italie. P. M. RIVERA, à l'angle des rues Royale et St-Pierre.

EXHIBITION D'UN CASTOR.

ON peut voir exposé, rue des Remparts, No 138, encoignure Toulouse, un castor qui a été tué ces jours derniers à la tête du bayou Bœuf.

☞ Ce curieux animal a été empaillé avec soin par M. Miller, on le peut voir au café des rues Toulouse et Remparts. Prix d'entrée, 50 cents.

PREAMBULE ET RESOLUTIONS.

Nouvelle-Orléans, 20 mars 1866.

A une réunion des MAITRES-PEINTRES, tenue ce soir, le préambule et les résolutions qui suivent, ont été adoptés à l'unanimité.

Les maîtres-peintres de cette ville, voulant être justes envers le public, les ouvriers-peintres et eux-mêmes, se sont réunis ce soir pour délibérer sur la détermination prise par les ouvriers en grève.

Attendu que, depuis plusieurs mois, diverses demandes d'augmentation de gages ont été faites par les ouvriers, et que les patrons y ont cordialement accédé.

Attendu qu'il n'y a pas de preuves que Huit Heures de travail soient reconnues aux Etats-Unis comme la mesure d'une journée de travail;

Attendu que les patrons n'ont pas reçu signification préalable de cette prétention, et qu'ils ont conséquemment conclu des marchés sur l'ancienne base, ladite prétention constituant un accroissement de 20 pour cent sur le travail, est imprudente, déraisonnable et injuste; Il est conséquemment résolu que

1o—Dix heures constitueront une journée de travail jusqu'à ce que la règle des huit heures devienne générale aux Etats-Unis

2o—Ce préambule et ces résolutions seront publiés dans le "Times" de la N. O., le "Picayune", "l'Abeille" (partie française), la "Gazette Allemande", le "Southern Star", le "Crescent" et le "True Delta."

Les soussignés ont besoin de peintres aux termes indiqués par les résolutions ci-dessus—

John Breen, 112 rue Girod.
E. Lynch 115 rue St Charles.
Lacour & Patterson, 104 rue Tchoupitoulas.
Breen & Carroll, 144 rue du Camp
Thos E. Suter, 12 Place Commercial.
John B. Bradley, 115 rue Lafayette.
Bull & Rae, 179 rue du Camp.
M. Hyland 48 rue du Camp.
Reid & Milbank, encoignure Camp et Magasin.
Jno Sutter, 236 rue du Camp.
H. A. Martinez 180 rue Girod
Jas O'Hara, 110 rue Carondelet.
Pritchett & Knight, 98 rue du Camp

N. B. Une réunion des maîtres-peintres aura lieu au No 104 rue Tchoupitoulas, MARDI SOIR, 27 mars, à 6 heures. Tous les maîtres peintres sont invités à y assister.

Par ordre du président THOS E. SUTER, Secrétaire.

IMPORTATION DIRECTE.

LES soussignés reçoivent régulièrement par chaque steamer de Liverpool des marchandises européennes, qu'ils offrent en vente à des prix réduits, un magnifique assortiment d'articles de saison, comprenant grenadines, bareges, organdis, [illegible], percales, mouchoirs, [illegible], etc. MARTIN, ALDIGÉ & Co, 42 rue Royale au 1er

P. J. MARTIN, Maison de commission, 77 rue du Faubourg St-Martin Paris.

Graites, Graites, Graites.

REÇU par les derniers arrivages, un assortiment de GRAITES ou DEVANTURES DE CHEMINÉES de diverses grandeurs, et de dessins nouveaux à vendre à des prix réduits.

Je me charge aussi de la pose des graites dans toutes les parties de la ville. E. NAUTRÉ, No. 25 rue de Chartres

St-AMAND & St-CYR,

37 ......rue Bourbon...... 37

ANNONCENT respectueusement aux dames de la Nlle-Orléans qu'ils viennent de faire l'ouverture d'un assortiment frais de marchandises de printemps et d'été, achetées à New-York pendant la grande baisse. Leurs prix sont très réduits. [illegible]

Grenadines soie unies, rayées et brochées,
Grenadines laine brodée soie,
Barèges et mozambiques,
Lenons, carreaux et à raies,
Organdis et jaconas imprimés,
Percales et indiennes françaises,
Mousselines suisses brodées couleur,
Poil de chèvre à pois,
Batistes et toiles imprimées,
Assortiment complet de toilerie, bonneterie, d'étoffes pour deuil, d'étoffes blanches, telles que—
Jaconas, percales, nansous, mull-mull, mousselines suisses, bobinet pour moustiquaires,
Châles dentelle, Lama et Cambrai,
Indiennes, cotons blancs et écrus des meilleures marques,

Aussi une grande variété d'autres articles trop longs à mentionner.

St-AMAND & St-CYR, 37 rue Bourbon

Divers! Divers! Divers!

50 boucauts jambons vertes
[illegible list]

A vendre par J. B. VANHORN, Nos 66, 68, 70 & 72, rue des Magasins, encoignure Poydras.

AVIS.

La société en commandite existant, en cette ville, sous la raison de TURCOTTE & BLANCAND est dissoute, depuis le 16 février 1866 par l'expiration du contrat. M. J. Turcotte est seul chargé de la liquidation. La nouvelle maison [illegible] J. TURCOTTE, O. P. BLANCAND, A. PEPIN, en Commandite

VENTE D'UNE CONFISERIE

POUR CAUSE DE DÉPART

LE soussigné offre à vendre la confiserie bien assortie de dragées et bonbons de toutes genres, nouvellement fabriqués. [illegible] A. ROUGELOT, Coin des rues Royale et Française.

En gros et en détail.

317,500 CIGARES DE LA HAVANE, IMPORTÉS RÉCEMMENT.

COMPRENANT des marques et des classes les plus recherchées telles que Regalia del Rey, la Corona, Partagas, Londres, Brevas et Cazadores, Figaro, La Conchita, [illegible], Sultan, etc. [illegible]

A vendre, à des prix modérés par FERNANDEZ & VILLA, Encoignure des rues Douane et Royale

AVIS.

Nlle Orléans, 21 février 1866.

J'ai désigné d'une avis au public que je ne suis responsable de mes propres affaires [illegible]. L. A. BELLANGER.

AVIS.

LE soussigné quittant la ville pour quelque mois pour cause de santé, prie ses personnes qui lui ont confié des montres pour être raccommodées, de vouloir bien les retirer d'ici au 1er avril prochain. Il prie également ceux qui lui doivent et ceux à qui il pourrait devoir, de régler leurs comptes.

Il profite de cette occasion pour recommander M. H. Henry Jonnaud, qui travaille pour lui depuis longtemps et qui lui a toujours donné entière satisfaction. M. H. Jonnaud se charge de toute espèce d'horlogerie à sa même place, rue Bourbon No 147. L. WANGLER

Grocerie en gros et en détail.

N. QUIAZZARO et G. B ENSELMI, rue de la Levée, No 229, entre St-Philippe et Dumaine, ont constamment en main un grand assortiment de Vins, Eaux-de-vie et Liqueurs, Huile, Vermouth. Ma caroni et généralement tous les produits d'Italie. Aussi un grand assortiment de Riz Créole, qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

Une bonne occasion.

A VENDRE:

LE BEL ÉTABLISSEMENT DE CONFISERIE connu sous le nom de Confiserie de l'Opéra, avec toutes ses installations, et comprenant un magasin et deux jolis salons meublés. S'adresser sur les lieux à JULES HIMBERT, encoignure Toulouse et Bourbon.

EN débarquement du navire Robert C. Winthrop, venu du Havre—

50 demi-jeunes de 1, 2, 3 et 5 gallons,
25 caisses absinthe suisse, Ed Pernod No 1,
25 do kirsch do do
25 do 100 1/2 boîtes champignons Paris,
5 do truffes en 1/2 et 1/4 de boîtes.

A vendre par HENRY VALETON & CO. Nos 27, 29 et 31, rue Bienville.

Marchandises sèches

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHE

POUR CAUSE DE LIQUIDATION,

Au magasin de

L. ETERNOD,

Rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier, No 318.

AFIN de liquider mon stock du dit magasin, pour cause de formation de société et de transfert de magasin, j'offrirai en vente à mes clients de la ville et de la campagne, ainsi qu'à tous ceux qui voudront profiter du BON MARCHÉ, à partir du 13 courant jusqu'au 1er avril, un assortiment complet de marchandises sèches telles que

INDIENNES de saison à 15 cents la yarde,
COTON blanc 4/4 valant 45 cents, à 30 cents;
BAREGE broché soie à 40 cents;
TOILES à draps 10/4, 11/4 et 12/4,

Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer. L. ETERNOD.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société, qui datera du 1er avril prochain, pour le commerce des MARCHANDISES SECHES EN GÉNÉRAL. Le magasin que tenait M. Eternod, dans la rue de Chartres, No 315, sera transporté, par la nouvelle société, au coin des rues Bourbon et Ursulines. La succursale restera au coin des rues Bourbon et Ursulines. LOUIS ETERNOD, MANUEL CRESSY. Nouvelle-Orléans, 13 mars 1866.

CHAUSSURES.

BLANCAND & GUITET,

No 9 RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

MARCHANDS EN GROS

De Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques.

CIGARES DE LA HAVANE.

—EN DOUANE—

90,000 Cigares de la Havane, Media Regalia, Bravas et Cilindrados, de différentes marques, en douane, à vendre par BORNIO FRERES, rue Gravier No77.

BOUGIES DE L'ETOILE.

1,500 caisses, grandeurs assorties. A vendre par J. AVET, Aux Magasins bleus, Coin Bienville et Vieille Levée.

SAINDOUX PRESSÉ.

CONSTAMMENT en main et à vendre par J. AVET, Aux Magasins bleus, Coin Bienville et Vieille Levée.

CHANGEMENT DE MAGASIN.

A. DREZ

A L'HONNEUR d'informer ses amis et ses clients qu'il a provisoirement transféré son magasin au No. 62 rue Royale.

Son nouveau stock venant d'arriver et attendu, sera vendu à prix modérés.

MANUFACTURE DE PARFUMERIE ET SAVON DE TOILETTE.

RUE CHARTRES, NO. 103

Nous appelons l'attention des marchands sur notre vaste assortiment, savoir:

75 différents modèles de SAVON DE TOILETTE odeurs et couleurs variées, depuis 30 cents la douz. jusqu'à $6.

30 différents modèles de POMMADE, depuis $1 jusqu'à $18 la douz.

Du modèle EAU DE COLOGNE de $1 jusqu'à $[illegible]
50 différents modèles d'HUILES parfumées.
75 do do d'EXTRAITS d'odeurs variés.

Aussi tous les articles de parfumerie,

—TELS QUE—

Eau de Lavande, Vinaigre de toilette, Blanc de Lys, &c, &c.

et une quantité d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Aussi un vaste assortiment de Brosses à Dents, &c. &c.

A. DOUSSAN & JACQUIER.

STEVENS & SEYMOUR,

Importateurs et Marchands

DE

PAPIER, FOURNITURES DE BUREAU, BLANCS, LIVRES D'ECOLE, COUTELLERIE, ARTICLES DE FANTAISIE, &c.,

96 et 98.... RUE DE LA COMMUNE.... 96 et 98

(Vis-à-vis le City Hall)

Maison établie en 1836.

Les soussignés appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur leur vaste assortiment de MARCHANDISES, appropriées à toutes les branches du commerce. Nous les recevons directement des fabriques américaines et étrangères et qui nous permet de vendre à aussi bas prix qu'aucune autre maison. Nous avons en magasin les articles suivants dont la liste est grossie par chaque arrivage.

PAPIERS.

Pour IMPRESSION—de toutes qualités et grandeurs.
A ENVELOPPE, de toutes diverses.
A ECRIRE—anglais, français et américain.
FOURNITURES DE BUREAU—de tous genres.
LIVRES BLANCS—registres, brouillards, journaux, grands livres, &c.

PRESSES A COPIER, ENCRE, CARTES A JOUER, &c.

LIVRES D'ECOLE.

—Grand choix comprenant—

1000 douzaines SPELLERS de Webster,
1000 do READERS de M. Guffey.
Aussi— ARITHMÉTIQUES, DICTIONNAIRES, GÉOGRAPHIES, &c.

Aussi, importation directe de COUTELLERIE.

FUSILS, PISTOLETS, CAPSULES, CORDES DE VIOLON, HAMEÇONS ET LIGNES, PEIGNES, BROSSES, AIGUILLES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Nous avons une grande variété d'objets dont nous avons une grande variété, à aussi bas prix qu'aucune autre maison.

STEVENS & SEYMOUR.

A VENDRE.

QUATRE ou cinq mobiliers de chambre assortis, Plusieurs fourneaux, Batteries de cuisine, Quincaillerie et une quantité d'articles trop longs à énumérer, à vendre à des prix très bas. [illegible]

N. SOULE .... A. COPPENS.

SOULE & COPPENS,

A. COPPENS, Encanteur et Estimateur,

91......RUE ROYALE......91

Entre Conti et St Louis.

AVIS.

MME Veuve LÉON MAYER prévient les personnes qui ont contre des lettres à compte de reçus de feu M. Léon Mayer, de vouloir les présenter [illegible]. Veuve LÉON MAYER, rue St-Philippe, No. 5 près Levée.

LEON PIERRE,

27.....Rue de Petit Carreau.....27

COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR,

A PARIS

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

S'adresser pour renseignements à [illegible] LEON PIERRE & Co, 35 rue de Chartres.

MALARD & TODKER,

10......RUE DE CHARTRES......10

Nous avons actuellement en magasin un stock frais de HABILLEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ, que nous offrons de vendre aux marchands de la campagne, aux planteurs, &c.

Un bel assortiment d'HABILLEMENTS faits pour l'été.

PANTALONS et SACS en coutil et en toile,
SACS d'alpaca, de différentes qualités.
PANTALONS et HABILLEMENTS pour habitations,
HABILLEMENTS fantaisie à bas prix pour habitations.
CHEMISES garnies et en couleur.
Un assortiment complet de LINGERIE.
Les acheteurs trouveront leur intérêt à s'adresser à nous.

THOMAS C. PAYAN,

Marchand de confections en gros et au détail,

No 72, RUE DU CANAL,

Entre Camp et Magazine.

Vient d'ajouter à son ancien stock l'assortiment le plus complet et le plus varié de

MARCHANDISES SÈCHES

Et offre en vente à ses nombreux amis et clients en gros seulement et AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

INDIENNES,
JACONATS,
COTONS BLANCS,
de ECRUS,
DENIMS,
STRIPES,
COUTILS A MATELAS,
COTONNADES,
BRINS ET BOBINETS,
MOUSSELINES,
GRENADINES,
BAREGES,

Et tous les articles récemment achetés par lui A LA BAISSE sur les marchés du Nord, d'Angleterre, de France et d'Allemagne.

THOMAS C PAYAN sollicite respectueusement des acheteurs une visite dans son vaste établissement avant de se décider à traiter partout ailleurs.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POTHIER a transféré son bureau du No 25 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau au No 111 rue Gravier, entre la rue des Magasins et la rue du Camp.

Grand stock de marchandises de printemps.

HAGGERTY FRÈRES,

133......RUE DU CANAL......133

Offrent en ce moment un des plus grands choix de MARCHANDISES SECHES de saison qu'on ait jamais importé dans cette ville et qui se compose de:

Barèges anglais,
Grenadines, Tissus,
Châles, Mozambiques,
Organdis, Jaconats,
Linons fil, Toile d'Irlande,
Nappes,
Damas fil, draps; toiles 12/4 à draps.
Bobinets, 12/4.

Un assortiment complet d'articles pour les familles et pour les habitations.

Nous attendant à une baisse prochaine dans les marchandises étrangères et du pays, nous voudrons, pour clore, notre stock entier, au peu plus que le prix coûtant.

HAGGERTY FRÈRES.

PHARMACIE NOUVELLE.

OSCAR ROBIN,

PHARMACIEN ET DROGUISTE,

48......RUE ROYALE......48

Et à l'angle des rues Ste-Anne et Villeré,

Vient de faire l'ouverture d'un grand envoi de médicaments, drogues, articles pharmaceutiques, etc., de l'étranger que du pays, qu'il vendra aux détaillants et aux habitants aux plus bas prix du marché. Tous ces articles sont FRAIS et PURS et provenant d'une garantie sera donnée sous ce rapport. M. Robin tient aussi une assortiment matériaux pour peintres, huiles, articles de teinture, brosses, parfumerie, etc., etc. Il tient un choix de PARFUMERIE française et américaine, comprenant savons de toilette, parfums, extraits, peignes, brosses, etc., etc.

1866 . PRINTEMPS . 1866

W. DAUPHIN,

66......RUE DE LA DOUANE......66

IMPORTATEUR DE

ARTICLES DE MODE,

ARTICLES EN PAILLE ET VARIÉTÉS.

THOMAS C. PAYAN,

MARCHAND DE CONFECTIONS en gros et au détail

ET IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SÈCHES, étrangères et américaines,

72......rue du Canal......72

entre Camp et Magasin.

CANDIDATURES.

POUR AVOCAT DE DISTRICT.

CHARLES M. BRADFORD, sujet à la nomination du Parti Démocrate National.

POUR AVOCAT DE DISTRICT.

ADOLPHE DUPRÉ Jr., sujet à la nomination de la Convention Démocratique.

Première Cour de District.

M. NORBERT TREPAGNIER est candidat pour la place de GREFFIER de la Première Cour de District, sujet à la décision du parti démocrate national.

S. P. DE LABARRE est candidat pour la place de Greffier de la Deuxième Cour de District devant la convention du parti national démocrate, pour l'élection qui aura lieu le lundi 7 mai.

GREFFIER DE LA 2me COUR DE DISTRICT.

Les amis de J. V. GOURDAIN annoncent comme candidat pour la place de greffier de la Deuxième Cour de District, sujet à la décision du parti démocrate national.

PAUL E. LARESCHE, candidat pour Greffier de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans sujet à la décision de la Convention Démocratique Nationale.

M. D. HUBBARD, candidat pour Greffier de la Troisième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention Démocratique Nationale.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer que M. D. C. BYERLY est candidat pour la place de GREFFIER de la Troisième Cour de District, sujet aux décisions de la Convention démocratique nationale.

F. A. LUMINAIS.

Candidat pour GREFFIER de la Troisième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention démocratique.

Greffier de la Troisième Cour de District.

M. CHARLES ARROYO est candidat pour la place de Greffier de la Troisième Cour de District. Il se soumettra à la décision de la Convention Démocratique Nationale.

J. O. CHALON.

Candidat pour GREFFIER de la QUATRIEME COUR DE DISTRICT, sujet à la nomination de la Convention démocratique.

RICHARD C. BOND.

Candidat pour GREFFIER de la QUATRIEME COUR DE DISTRICT, sujet à la nomination de la Convention démocratique.

GEORGE W. WHITE.

Candidat pour GREFFIER de la Cinquième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention Démocratique.

POUR LA RÉÉLECTION,

JOSEPH G. BAUM,

Candidat pour la place de greffier de la Sixième Cour de District.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. GASPARD JAMES comme candidat pour la place de GREFFIER de la Sixième Cour de District, sujet à la décision de la convention démocratique nationale.

☞ Le capitaine J. J. LANE est annoncé, par ses amis, comme candidat à la place de Greffier de la Sixième Cour de District, sujet à la Convention Démocratique.

Greffier de la Sixième Cour de District.

J. E. BEL sera soutenu devant la Convention Démocratique Nationale pour la place de Greffier de la Sixième Cour de District.

BEAUCOUP DE VOTANS.

MM les Editeurs.

Le nom de M. A. B. BACON sera présenté à la Convention Démocratique Nationale comme celui d'un candidat convenable pour la place de greffier de la Sixième Cour de District de la paroisse d'Orléans, aux élections de mai prochain.

CORONER.

Ms. L'EDITEUR,

Veuillez annoncer le Dr. Charles Delery comme candidat à la place de CORONER pour la paroisse d'Orléans, sujet à la décision de la convention démocratique nationale. L'élection aura lieu le premier lundi de mai prochain.

POUR CORONER.

Dr. A. CHASTANT—sujet à la nomination de la Convention Démocratique Nationale.

POUR CORONER.

Le Dr. JAMES BURNS sera soutenu par ses nombreux amis, pour la place de coroner de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de mai prochain.

POUR CORONER.

DR. F. E. ALPUENTE,

sujet à la nomination du parti démocratique national.

DEBALLAGE. DEBALLAGE.

Deux-Cent-Cinquante (250) Caisses

MARCHANDISES SECHES

POUR LE PRINTEMPS.

Comprenant un assortiment choisi pour le marché de la ville et de la campagne, pour être vendu

Au plus bas prix du Marché.

AUSSI, CENT (100) CARTONS RUBANS ASSORTIS

C. JAUBERT & CO.

No. 20 rue de Chartres.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Marchands, No. 16 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 1er mars 1866—Avis est donné qu'une élection de onze directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie lundi 2 avril prochain, de 10 heures a. m. à 2 heures p. m. P. FOURCHY, Secrétaire.

AVIS.

MONSIEUR C. DUHAMEL informe le public qu'il a ouvert une maison de commission, à Paris, rue Lamartine No 28. Il se met à la disposition des personnes qui voudront bien lui confier leurs achats à son départ, à ces époques. Sa rue de Chartres, jusqu'à la fin d'avril [illegible] prochain, époque de son départ pour l'Europe.

Liquidation Positive.

A dater du premier mars prochain jusqu'au premier mai suivant, je vendrai tout le contenu de mon magasin (consistant en bijoux, montres, &c. &c.) Je demanderai pour prix la valeur de ces objets en or, et je recevrai en paiement (au pair) les billets avant cours de sorte que les prix se trouveront ainsi réduits de quarante pour cent.

Toutes les personnes qui m'ont remis des montres ou des bijoux, pour être réparés, sont priées de les retirer avant la fin du mois de mai prochain.

Ceux à qui je puis devoir, ainsi que ceux qui me doivent, sont priés de passer à mon magasin, rue Royale 139, avant le premier du mois de mai prochain, pour régler leurs comptes. LOUIS MUH.

Importation directe de Paris.

200 LIVRES chocolat de Menier,
[illegible] caisses d'huile de foie de morue de Hogg &,
Faure,
[illegible] barils quinquina Laroche, ferrugineux et iodé,
[illegible] Dragées de Sandon,
[illegible] purgatif et vomitif de Le Roy,
[illegible] élixir antiglaireux
[illegible] sirop de Laffort iodé de Dorvault,
[illegible] pilules de Desault,
[illegible] miel de meilleur des Carmes,
[illegible] phosphate de fer de Leras,
[illegible] pastilles de Vichy,
[illegible] poudre de Rogé,
160 bouteilles huile et pommade phylocome et savon camphré de la Société Hygiénique,

Ainsi que tous les autres médicaments Patentés français connus ci-dessus.

A vendre à des prix très modérés, à la pharmacie LOUIS CASTEL, au coin des rues Douane et Bourbon

GRANDE RÉDUCTION.

Marchandises sèches offertes

MARCHANDISES SÈCHES!

A PRIX REDUITS,

PAR

C. A. BARRIERE & BRO.,

EN LIQUIDATION,

136......rue du Canal......136

A partir du 5 courant, nous offrirons tout notre stock de marchandises à des prix au-dessous du cours.

Tout ce qui ne sera pas vendu le 1er d'avril sera vendu à l'encan, notre maison devant être dissoute définitivement. Nous invitons les négociants de la ville et de la campagne, les planteurs, et tous ceux qui ont besoin de marchandises de venir examiner notre assortiment, qui est immense et qui se compose principalement d'articles récemment importés par nous-mêmes.

C. A. BARRIERE & BRO.

Café torréfié concentré d'après le nouveau procédé de V. F. SARRAZIN.

LE soussigné invite les familles, les propriétaires de bateaux, d'hôtels et de restaurants, &c, à faire l'essai de cette préparation, qu'il vend à un prix modéré. Un [illegible] V. F. SARRAZIN, [illegible] Chartres, coin Conti.

AVIS

A messieurs les habitants et pêcheurs.

LE soussigné a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir son magasin d'épicerie et de sel en fil de chanvre ou de coton, de bonnes ficelles, de sennes; à mailles ordinaires et en très petites mailles pour crevettes. On recevra les commandes pour seines de dimensions plus qu'ordinaires, depuis 3 jusqu'à 20 pieds de haut, en tout genre [illegible] plus bel assortiment [illegible]. A. THEZE.

CIGARES DE LA HAVANE.

EN débarquement du steamer Mexico, et la goelette Salvador, arrivée de la Havane—

780,000 CIGARES de marques et formes assorties.
70,000 paquets à cigarettes, La Honradez.

A vendre par E. TROISOROS, 55 et 57, rue Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

LA VILLE DE PARIS.

AU 1er septembre prochain, au magasin de modes et de nouveautés la VILLE DE PARIS, succursale de la maison D. H. Holmes, sera transféré de son local provisoire, rue de Chartres No 52, au lieu du magasin que [illegible] Bourbon, entre Canal et Douane, en construction nue Bourbon, entre Canal et Douane.

Des dames pour le magasin et des ouvrières pour les ateliers de modes, de robes et de confections, peuvent s'assurer de l'occupation pour le 1er septembre et dès ce moment rue de Chartres. V. FROIDEVAUX, Gérant.

HOTEL PRADAT

A VENDRE OU A LOUER.

Le vaste et magnifique HOTEL situé à Biloxi, Miss., connu sous le nom d'HOTEL PRADAT. S'adresser à EUG. C. PRADAT, No 106, rue Poydras, ou à JNO B. PRADAT, No 378 rue Poydras.

AU PUBLIC.

SACHANT que la marque de CIGARES, El Ohio de Orion, a été contrefaite par certains importateurs de cigares à la Nlle-Orléans, je fais savoir aux marchands et aux consommateurs que mon seul agent et importateur de cigares de cette marque à la Nlle-Orléans est M. D. JOSE DOMINGO, rue du Canal, No 44.

Havane, 16 février 1866. JAIME CODINA.